



**Rapport annuel  
du conseil d'établissement  
2019-2020**

**École Arc-en-ciel**

# Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement

## École Arc-en-ciel

### ENCADREMENT LÉGAL

#### **LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE (LIP)**

##### **Article 82**

Le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie à la commission scolaire.

##### **Articles 96.13 et 110.10**

Le directeur de l'école (du centre) assiste le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs.

#### **LOI VISANT À PRÉCISER LA PORTÉE DU DROIT À LA GRATUITÉ SCOLAIRE ET À PERMETTRE L'ENCADREMENT DE CERTAINES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES POUVANT ÊTRE EXIGÉES ET RÈGLEMENT RELATIF À LA GRATUITÉ DU MATÉRIEL DIDACTIQUE ET À CERTAINES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES POUVANT ÊTRE EXIGÉES.**

De nouvelles dispositions législatives et réglementaires relatives à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être facturées sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Elles visent tous les établissements d'éducation préscolaire, d'enseignement primaire, d'enseignement secondaire et de formation professionnelle.

En vertu de ces nouvelles dispositions législatives et réglementaires, plus particulièrement **l'article 212.2** de la LIP, les écoles et les centres de formation professionnelle doivent respecter les conditions applicables aux contributions financières exigées et s'abstiennent, en toute circonstance, de demander le paiement de frais contraires à la LIP, dont des frais de nature administrative. Dans ce contexte, la CSSMI a choisi d'intégrer de nouvelles annexes (annexes 1 à 9) au Rapport annuel 2019-2020 des conseils d'établissement lui permettant de veiller à ses obligations en recensant les orientations prises par les conseils d'établissement relativement aux différents frais facturés aux parents et aux usagers.

De plus, en vertu de **l'article 8** du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées*, le CÉ doit informer la Commission scolaire de toute contribution financière approuvée.

# Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement

## École Arc-en-ciel

### TABLE DES MATIÈRES

1. **Mot de la présidence du conseil d'établissement**
2. **Composition du conseil d'établissement**
3. **Nombre et dates des réunions au cours de l'année**
4. **Bilan des activités prévues par la *Loi sur l'instruction publique***
5. **Avis et consultations**
6. **Annexe 1 – Écoles primaires et secondaires** : Fonctions et pouvoirs du CÉ reliés aux frais facturés aux parents
7. **Annexe 2 – Écoles primaires et secondaires** : Reddition de comptes de la direction
8. **Annexe 3 – Écoles primaires et secondaires** : Questions et documents qui feront l'objet du mandat de conformité en vérification interne
9. **Annexe 4 – Centres de formation professionnelle** : Fonctions et pouvoirs du CÉ reliés aux frais facturés aux usagers
10. **Annexe 5 – Centres de formation professionnelle** : Reddition de comptes de la direction
11. **Annexe 6 – Centres de formation professionnelle** : Questions et documents qui feront l'objet du mandat de conformité en vérification interne
12. **Annexe 7 – Centres de formation générale adulte** : Fonctions et pouvoirs du CÉ reliés aux frais facturés aux usagers
13. **Annexe 8 – Centres de formation générale adulte** : Reddition de comptes de la direction
14. **Annexe 9 – Centres de formation générale adulte** : Questions et documents qui feront l'objet du mandat de conformité en vérification interne
15. **Modèle de principes d'encadrement des contributions financières pouvant être facturées aux parents**

# Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement

## École Arc-en-ciel

### 1. Mot de la présidence du conseil d'établissement

2019-2020 aura été une année scolaire différente de ce que tout le monde est habitué. Malgré les difficultés, obstacles et contraintes l'équipe de l'école Arc-en-ciel a su relever le défi avec brio en se concentrant sur un seul objectif: nos élèves.

Un énorme "Merci" à tous les professeurs, professionnels, membres de la direction et autres participants dans la vie de nos enfants pour les efforts déployés durant ces temps particuliers.

Merci.

Simon Charland

Président

## Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement École Arc-en-ciel

### 2. Composition du conseil d'établissement

Nom	Fonction
Charland, Simon	Président
Richard, Véronique	Vice-présidente
Manseau, Éric	Représentant au comité de parents
Boisvert, Stéphanie	Substitut au comité de parent
Hébert, Annie	Parent
Demers, Kathleen	Parent
Benslama, Mounia	Parent substitut
Soto-Rosales, Paula	Parent substitut
Bernarchez, Fannie	Enseignante
Thomas, Josée	Enseignante
Tremblay, Katty	Enseignante
Dallaire, Isabelle	Enseignante
Tamboosso, Janie	Service de garde
Perreault, Marie-Andrée	Personnel de soutien
Vachon-Joannette, Julie	Professionnel
Sirois, Isabelle	Directrice
Bélisle, Marie-Chantal	Directrice adjointe

# Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement

## École Arc-en-ciel

### 3. Nombre et dates des réunions au cours de l'année

Le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019

Le mardi 19 novembre 2019

Le mardi 10 décembre 2019 – ANNULÉE

Le mardi 14 janvier 2020

Le mardi 18 février 2020

Le mardi 26 mai 2020 – par visioconférence

Le jeudi 18 juin 2020 – par visioconférence

### 4. Bilan des activités prévues par la *Loi sur l'instruction publique*

**Orientations prises par le conseil d'établissement (ex. : adoption, approbation, réalisation, évaluation, modification, actualisation, diffusion ou autres actions)**

#### **FONCTIONS ET POUVOIRS GÉNÉRAUX (LIP, art. 74 à 83.1, 109 et 109.1)**

- Concernant le projet éducatif.

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)

## Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement École Arc-en-ciel

### FONCTIONS ET POUVOIRS GÉNÉRAUX (LIP, art. 74 à 83.1, 109 et 109.1)

- Concernant le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Plan de lutte 2019-2020	CE-1920/08	
Évaluation du plan de lutte 2019-2020	CE-1920/32	
Plan de lutte 2020-2021	CE-1920/33	

- Concernant les règles de conduite et les mesures de sécurité.

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Règles de conduite et mesures de sécurité et code de vie	CE-1920/29	

- Autres activités liées aux fonctions et pouvoirs généraux (au besoin).

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Photos scolaires	CE-1920/28	

## Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement École Arc-en-ciel

### FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS (LIP, art. 84 à 89.1, 96.13, 96.15 et 110.2)

- Concernant les services éducatifs offerts (exemple : modalités d'application du régime pédagogique : temps alloué à chaque matière).

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Éducation à la sexualité	CE-1920/16	
COSP	CE-1920/17	
Grille-matières	CE-1920/21	

- Concernant les programmes d'études locaux (programmes pédagogiques particuliers).

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)

- Concernant la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'établissement.

**\*\* Attention, si une contribution financière est demandée, remplir également la section « Frais facturés aux parents ou aux usagers » aux annexes 1 et 4.**

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Activités et sorties éducatives	CE-1920/04	
Initiation RCR	CE-1920/05	
Sorties éducatives	CE-1920/18	
Sorties éducatives	CE-1920/24	

## **Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement École Arc-en-ciel**

### **FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS (LIP, art. 84 à 89.1, 96.13, 96.15 et 110.2)**

- Autres activités reliées aux services éducatifs (au besoin)

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Budget de fonctionnement du CÉ	CE-1920/03, CE-1920/43	
Règles de régie interne	CE-1920/13	

## Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement École Arc-en-ciel

### FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX ACTIVITÉS EXTRA SCOLAIRES (LIP, art. 90 à 92, 110.3 et 256)

- Concernant les activités extra scolaires
  - Organisation de services éducatifs autres que ceux qui sont prévus au régime pédagogique (exemples : services d'enseignement en dehors des périodes d'enseignement, services à des fins sociales, culturelles et sportives).
    - Conclusion de contrat pour la fourniture de biens ou de services avec une personne ou un organisme
    - Obtention d'une contribution financière des utilisateurs
    - Permission que d'autres personnes ou organismes organisent les services extra scolaires

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)

- Concernant la surveillance le midi et le service de garde (cadre d'organisation du service de garde en milieu scolaire et cadre de référence des services aux dineurs)  
**(ÉCOLES PRIMAIRES SEULEMENT)**

**\*\*Attention, si une contribution financière est demandée, remplir également la section « Frais facturés aux parents » à l'annexe 1.**

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Cadre d'organisation des dineurs 20-21	CE-1920/30	
Cadre d'organisation du service de garde 20-21	CE-1920/31	

- Autres activités reliées aux services extra scolaires (au besoin).

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)

## Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement École Arc-en-ciel

### FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES (LIP, art. 93 à 95)

- Concernant les infrastructures :
  - Utilisation des locaux ou des immeubles
  - Besoins de l'établissement en biens et services
  - Besoins d'amélioration, d'aménagement, de construction, de transformation ou de réfection des locaux ou des immeubles.

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Location de locaux	CE-1920/07	

- Concernant les campagnes de financement, dons, legs, subventions ou autres contributions (financières ou autres) provenant de toutes sources, dont les fondations.

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)

- Concernant le budget annuel de l'établissement.

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Attestation sommes reçues du Ministère – Mesures dédiées	CE-1920/14	
Budget révisé	CE-1920/15	
Budget initial 2020-2021	CE-1920/34	
Règles de transférabilité – budget 2020-2021	CE-1920/35	

**Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement**  
**École Arc-en-ciel**

**FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES (LIP, art. 93 à 95)**

- Autres activités reliées aux ressources matérielles et financières (au besoin).

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Gala des bénévoles	CE-1920/22	
Fonds spéciaux	CE-1920/36	

## Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement École Arc-en-ciel

### 5. Avis et consultations

- a) Consultations réalisées à la demande du conseil d'établissement auprès des parents, des élèves et de partenaires de l'établissement.

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)

- b) Avis donné par le conseil d'établissement sur des consultations menées par la Commission scolaire.

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Projet de calendrier scolaire 2020-201	CE-1920/06	
Critères des places disponibles dans l'autobus	CE-1920/23	
Critères de sélection de la direction d'école	CE-1920/27	

- c) Avis donné par le conseil d'établissement à d'autres instances ou organismes.

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)

# Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement

## École Arc-en-ciel

### ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

#### **FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX FRAIS FACTURÉS AUX PARENTS (LIP, art. 3, 7, 77.1 et 75.0.1)**

*Note : Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe, pour l'ensemble de l'annexe 1, de faire référence à toutes les décisions prises pour les frais facturés pour l'année scolaire 2019-2020 (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps 2019 pour les sujets énumérés).*

- Concernant les principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe et du matériel d'usage personnel.

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Encadrement des contributions financières	CE-1920/39	

- Concernant le coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe.\*

Titre	No. de résolution	Contribution financière par niveau (\$)
Liste du matériel	CE-1920/40	

- Concernant la liste du matériel d'usage personnel (crayons, papiers et autres objets de même nature).\*

Titre	No. de résolution	Contribution financière par niveau (\$)

*\* Peu importe le mode d'approbation des frais, soit par une résolution globale ou par une résolution par niveau, la contribution financière doit être ventilée par niveau dans la dernière colonne. Au secondaire, lorsqu'il s'avère impossible de les ventiler par niveau, ils peuvent être détaillés par projet ou par matière.*

## ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

### **FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX FRAIS FACTURÉS AUX PARENTS (LIP, art.3, 7, 77.1 et 75.0.1)**

- Concernant les frais pour les services éducatifs dispensés dans le cadre de projets pédagogiques particuliers.\*

Titre	No. de résolution	Contribution financière par niveau (\$)

- Concernant les frais pour des activités et des sorties scolaires incluant les voyages.\*

Titre	No. de résolution	Contribution financière par niveau (\$)

- Concernant les frais pour la surveillance le midi.

Titre	No. de résolution	Contribution financière globale par niveau (\$)

*\* Peu importe le mode d'approbation des frais, soit par une résolution globale ou par une résolution par niveau, la contribution financière doit être ventilée par niveau dans la dernière colonne. Au secondaire, lorsqu'il s'avère impossible de les ventiler par niveau, ils peuvent être détaillés par projet ou par matière.*